

COUVERTURE SUISSE

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE
--

1.1 Identification du produit

Nom du produit : STAR BRITE LIQUID RUBBING COMPOUND FOR HEAVY
OXIDATION

Numéro d'article : 81318

1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Produits d'entretien extérieur - tous types de véhicules. Produits lustrants et mélanges de cire.

1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: Bucher + Walt SA
Route de Soleure 8
2072 St-Blaise

Téléphone: 032 755 95 10

Télécopie : 032 755 95 30

E-Mail : info@bucher-walt.ch

Website : www.bucher-walt.ch

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

*

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE LIQUID RUBBING COMPOUND FOR HEAVY OXIDATION
Code de produit : 81318

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Produits d'entretien extérieur - tous types de véhicules. Produits lustrants et mélanges de cire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.
Kryptonweg 7
NL-3812 RZ Amersfoort, les Pays-Bas
Téléphone : +31 970 10255575
E-mail : europe@starbrite.com
Website : www.starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : 703-527-3887 (24 heures sur 24)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
1272/2008) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.

Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.

Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P261 vapour	Éviter de respirer les vapeurs.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	:	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	:	P261 vapour	Éviter de respirer les vapeurs.
	:	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	:	P280 gloves	Porter des gants de protection.
	:	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	:	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	:	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	:	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	:	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	:	P405	Garder sous clef.
	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Extraits de pin .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	10 - < 20	64742-47-8	265-149-8		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	10 - < 20	64742-47-8	265-149-8		
Oxyde d'aluminium	5 - < 10	1344-28-1	215-691-6	MAC	
Terre à diatomées	5 - < 10	61790-53-2	612-383-7	MAC	
Extraits de pin	1 - < 2,5	94266-48-5	304-455-9		
Acides gras de tallol, composés avec morpholine	1 - < 5	68002-77-7	268-091-1		
Acide oléique, composé avec la morpholine (1:1)	1 - < 5	1095-66-5	214-139-1		
morpholine	1 - < 3	110-91-8	203-815-1		

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2	H304; H315; H336; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H315; H336; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Oxyde d'aluminium	----	----	----	
Terre à diatomées	----	----	----	
Extraits de pin	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2; Flam. Liq. 3	H304; H315; H317; H411; H226	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Acides gras de tallol, composés avec morpholine	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
Acide oléique, composé avec la morpholine (1:1)	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
morpholine	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1A; Acute Tox. 3; Repr. 2; Eye Dam. 1	H226; H302; H311; H314; H331; H361fd; H318	GHS02; GHS05; GHS06; GHS08	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

*

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées.

Contact cutané	: Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
Contact oculaire	: Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
Ingestion	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés	: Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers	: Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux	: En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations	: Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

*

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 50°). A protéger contre des rayons solaires Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations	Source
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		1200			CEFIC-HSPA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		1200			CEFIC-HSPA
Oxyde d'aluminium	BE	10			
	FR	10			
	CH	3		4x15 min., alveolengäng	
		6			OEL: HU, UA, AT
Terre à diatomées	CH	4		Einatembar. Schwangerschaft Gruppe C.	
	BE	10			
dl-Limonène		140			MAC: NO
Bornan-2-one		12			MAC BG, BE, EL, NO, etc
	BE	12	19		
	FR	12			
	CH	13			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Oxyde d'aluminium	Inhalation			15,63 mg/m³	
morpholine	Inhalation	72 mg/m³		36 mg/m³	

	Dermale			0.84 mg/kg bw/day
--	---------	--	--	-------------------

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Oxyde d'aluminium morpholine	Orale Orale				3,29 mg/kg bw/day 0.3 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Oxyde d'aluminium morpholine	STP			20 mg/l
	Eau	0.163 mg/l	0.016 mg/l	
	Sédiment	1.83 mg/kg	0.183 mg/kg	
	Intermittent water			0,28 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0.296 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Brun.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 9	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 35 °C	Coupelle fermée (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93). Ne peut favoriser la combustion.

Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité :	> 220 °C	
Point/intervalle d'ébullition :	> 100 °C	
Point/intervalle de fusion :	< 0 °C	
Propriétés explosives :	Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air :	Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,6 (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
		Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 10,8 (morpholine)
Propriété d'oxydation :	Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique :	Non applicable.	
Viscosité (20°C) :	1300 mm2/sec	(1 mm2/sec = 1cSt)
Viscosité (40°C) :	> 20,5 mm2/sec	
Pression de vapeur (20°C) :	Inconnu.	
Densité de vapeur relative :	> 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C) :	1 g/ml	
Caractéristiques des particules :	Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.
Inhalation

Toxicité aiguë Corrosion/irritation Sensibilisation Cancérogénicité Mutagénicité	: CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 11 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort. : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact cutané Toxicité aiguë Corrosion/irritation Sensibilisation Mutagénicité	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Irritant. Peut provoquer rougeurs. : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique. : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire Corrosion/irritation	: Irritant.
Ingestion Toxicité aiguë Aspiration Corrosion/irritation Cancérogénicité Mutagénicité Toxicité pour la reproduction	: DL50 calculé: > 4739 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Visqueux émulsion. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. L'émulsion peut rompre après l'ingestion. En cas d'ingestion: si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue. Liquide très visqueux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons. : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	NOAEL (orale) - estimation	750 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
	Irritation de la peau - estimation	Irritant	Read across	Lapin

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	Souris
	Mutagénicité - estimation	Négatif	Read across	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	1500 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	-----
	NOAEL (inhalation) - estimation	> 1000 mg/m3	Read across	Souris
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5280 mg/m3	Read across	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	-----
	NOAEL (inhalation) - estimation	> 1000 mg/m3	Read across	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	750 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	Souris
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau - estimation	Irritant	Read across	Lapin
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
Extraits de pin	Mutagénicité - estimation	Négatif	Read across	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	1500 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	500 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Rat
	DL50 (dermale)	3000 mg/kg bw		Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Irritation de la peau	Fortement irritant		
	Mutagénicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		
	CL50 (inhalation)	3790 mg/m3		Rat
	DL50 (orale)	> 1000 mg/kg bw		Rat

Acides gras de tallol, composés avec morpholine	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Souris
	Irritation de la peau - estimation	Irritant		
Acide oléique, composé avec la morpholine (1:1) morpholine	Irritation des yeux - estimation	Irritant		
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	750 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène		Rat
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	> 543 mg/m3	OECD 453	Rat
	Génotoxicité - in vivo	> 500 mg/kg bw/d	-----	Chinese Hamster
	Irritation des yeux	Corrosif.	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Corrosif.	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	500 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	DL50 (orale)	1900 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	NOAEL (inhalation)	> 453 mg/m3	OECD 452	Rat
	NOAEL (dermale)	900 mg/kg bw/d	OECD 410	Lapin
	NOAEL (fertilité) - estimation	200 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	200 mg/kg bw/d	Read across	Rat

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 7 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 5 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation ne respectent pas les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne peut pas être utilisé dans les nettoyeurs.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Biodégradation ultime aérobie (%)	58,6 %	Read across	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	CL50 (poisson) - estimation	> 2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau) - estimation	1,4 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues) - estimation	> 1 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	NOEC (poisson) - estimation	0,098 mg/l.d		Oncorhynchus kisutch
	NOEC (poisson)	2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	> 6		
	FBC	537		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 (poisson) - estimation	> 2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau) - estimation	1,4 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues) - estimation	> 1 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	58,6 %	OECD 301 F	
	NOEC (poisson)	2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson) - estimation	0,098 mg/l.d		Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	> 6		
	FBC	537		
Extraits de pin	CE50 (puce d'eau)	24 mg/l		Daphnia magna
	CL50 (poisson)	18 mg/l		Oncorhynchus mykiss

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

*

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires	: Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
Evacuation des eaux usées	: Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD	: 20 01 97 S
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

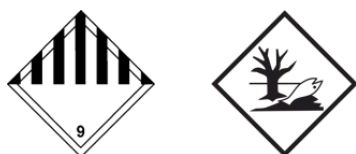
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Extraits de pin)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Pine, ext.)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
 Code de classification : M6
 Groupe d'emballage : III
 Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
 Le code de restriction en tunnels : (–)



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
 Groupe d'emballage : III
 EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
 Polluant marin : Oui
 Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9
 Code d' ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

*

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV).
 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).
 Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no 1272/2008.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.
 : En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 283 g/l
 taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 ATE : Estimation de la toxicité aiguë
 CLP : Classification, étiquetage et emballage
 CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
 CEE : Communauté économique européenne
 GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
 IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
STOT SE 3	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.